



LA DESCENTE DE CHARLEVAL **Samedi 06 Avril 2019**

Règlement de l'événement des Caisses à Savon

1. Article 1 - Organisation / Inscription

La Descente De Charleval est une course contre la montre de caisses à savon organisée par la Mairie de Charleval, en partenariat avec l'association Coop Assos. Cette course se déroulera sur le tracé suivant (~800m pour la catégorie 'GRANDS' et ~400m pour la catégorie 'ENFANTS'). La mairie de Charleval se réserve le droit de modifier ce parcours (détails Annexe 3).

A la clôture des inscriptions, Les concurrents seront regroupés en 1 catégorie pour les 'GRANDS' et 1 catégorie pour les 'ENFANTS':

- **Challenge "A fond la caisse" : Tarif inscription = 10 € net par équipage (par véhicule), ouvert à (**autorisation parentale nécessaire pour les mineurs**):**

CATEGORIE 'GRANDS'

- 1/ en **SOLO**, un pilote âgé de **12 ans** révolu **minimum**,
- 2/ en **BINOME** (équipage de 2)

2-1/ si le **copilote** est âgé de **6 à 11 ans** (révolu), le **pilote** devra être majeur (**18 ans révolu minimum**) – le plus jeune peut conduire, mais le plus grand doit pouvoir accéder aux freins.

2-2/ si le **copilote** est âgé de **12 ans minimum** (révolu), le **pilote** pourra être âgé de **12 ans minimum révolu** lui aussi.

CATEGORIE 'ENFANTS'

- 1/ en **SOLO** **seulement**, un pilote âgé de **6 ans** révolu à **11 ans maximum**,

L'organisateur se réserve le droit de modifier les catégories en fonction des inscriptions à la date de clôture de ces dernières. Les inscriptions sont ouvertes du **Samedi 20 janvier** au **Samedi 31 Mars 2019**.

L'inscription à La Descente de Charleval se fera en trois étapes :

1- Candidature :

Les inscriptions se feront directement à partir du 20 janvier, sur l'adresse coopassos.charleval@gmail.com en remplissant :

- . Le **Bulletin d'Inscription** (cf. annexe 1, **information complète pour chaque coéquipier**)
- . En y joignant une **attestation de responsabilité civile en cours de validité (pour chaque coéquipier)**,
- . Ainsi **qu'une pièce d'identité pour chacun**.
- . Une **décharge parentale** dans le cas d'un équipier **mineur**, et/ou dans le cadre d'un pilote seul (mineur) dans la catégorie ENFANT – le capitaine doit être MAJEUR.
- . En acceptant les termes du présent **règlement (signé et scanné ou déposé)**
- . En effectuant le **paiement** par chèque de **10€** (à l'ordre de Coop Assos) ou en espèces,

/ !\ l'inscription ne sera validée qu'à la réception du dossier complet ! En attendant, vous serez mis dans une liste complémentaire.

2. Confirmation d'inscription :

La confirmation sera accompagnée d'une fiche technique du véhicule (cf. annexe 2) à remplir et à retourner par le Capitaine de l'équipe, accompagnée d'une photo du véhicule (dès que possible).

Dès que l'inscription sera confirmée, l'organisateur adressera également toutes les informations pratiques aux concurrents (lieu et heure de convocation, informations pratiques, plans d'accès, horaires détaillés, listes des équipages engagés...) à l'adresse e-mail du concurrent déclaré lors de l'inscription.

3. Validation du véhicule :

A la clôture des inscriptions et à réception de la fiche technique, l'organisateur jugera de la conformité réglementaire du véhicule et validera définitivement l'inscription.

La check-list suivante sera à présenter (cf. annexe 2):

- . **Présence d'une ceinture ventrale** pour le (ou les) pilote(s) permettant d'être attaché au véhicule,
- . Présence de **2 points d'accroches**, 1 à l'avant et le 2nd à l'arrière, suffisamment solides pour le remorquage qui sera réalisé par un quad ou un 4x4 (attention à la hauteur des points d'accroches, ne pas les positionner trop bas si le véhicule est léger ! risque de

retournement lors du remorquage, une fois les sangles tendues entre deux véhicules plus lourds).

. Présence d'un harnais permettant de s'attacher au véhicule de devant lors du remorquage (sangle de 1,50m). Essayez de prévoir un endroit pour le stocker de manière sécuritaire lors de la descente). Le manque d'une sangle en bas lors du remorquage, pourrait entraîner une pénalité, voire une exclusion de la course.

. Roues de skateboard interdites, diamètre minimum de 10 cm.

. Présence d'un frein suffisant (freinage d'urgence en moins de 10m) en regard du poids du véhicule et de son équipage.

. Présence d'une direction assez souple pour une bonne manœuvrabilité.

. Arceaux préférables, mais non obligatoires. Il ne faut pas qu'ils puissent nuire à la sécurité de l'équipage ou du public, en cas de casse.

. Pour l'équipage : pantalons, chaussures, T-shirts manches longues, casque (casque de vélo homologué CE/NF autorisé, casque bol et/ou intégral à privilégier), gants, pour les enfants protections coudes/genoux préférables (accessoires de rollers).

. Véhicule à 3 roues minimum.

Attention, la confirmation de participation à La Descente de Charleval ne sera définitive que lorsque les contrôleurs techniques auront pu considérer, en l'inspectant visuellement, la conformité du véhicule en termes de sécurité. Cette opération sera effectuée lors des vérifications techniques d'avant course le matin de l'épreuve (un essai de manœuvrabilité et de freinage pourra être demandé pour vérification). Dans le cas où ce serait réalisable, des pré-contrôles pourraient être effectués une semaine avant si les véhicules sont prêts. Un contrôle final aura lieu le jour de la course. Aucune grosse modification ne pourra être acceptée.

2. Article 2 - Principe de l'épreuve "La Descente de Charleval"

Chaque équipe effectuera 3 descentes minimum:

- Une descente libre non chronométrée, dans l'ordre chronologique des numéros de course
- Deux descentes chronométrées déterminant l'ordre de passage des concurrents (ordre inverse des temps réalisés)
- Les pilotes pourront être permutés à chaque descente, ainsi qu'avec les **pousseurs préalablement enregistrés**.
- L'organisateur se réserve le droit de ne pas respecter l'ordre de passage pour d'éventuelles raisons logistiques
- En fonction du nombre de participants, l'organisateur se réserve le droit d'ajouter une descente chronométrée supplémentaire.
- Un classement cumulé sera établi, et le 1er du podium sera déclaré vainqueur de La Descente De Charleval (par catégorie).

3. Article 3 - Véhicules acceptés

Les véhicules autorisés à participer à cette épreuve pourront être **monoplaces** (pour la catégorie '**ENFANT**' ET '**GRANDS**') ou **biplaces** (**SEULEMENT** pour la catégorie '**GRANDS**'). Ils devront être dépourvus de moteur, posséder 3 roues au minimum, un train directeur (le pilote doit pouvoir maîtriser aisément la direction du véhicule), un système de freinage efficace (permettant l'arrêt complet du véhicule en pente sur 10m), un ou deux sièges pour installer le pilote et éventuellement un co-pilote. Le seul moyen de propulsion du véhicule devra être généré par la seule force physique des pousseurs (2 maximum). Aucune aide extérieure en cours de descente, ne sera tolérée, à l'exception de celle des commissaires de piste. Le co-pilote pourra également effectuer des actions de pilotage, comme le freinage, par exemple. La matière qui sera en contact avec le bitume (le pneumatique de manière générale) ne devra pas être en plastique.

Si le véhicule se dégrade lors des descentes et ne respecte pas le niveau de sécurité requis par le règlement, la Direction de Course se réserve le droit d'arrêter le véhicule et de l'exclure de la piste.

Les concurrents ne sont pas autorisés à jeter des projectiles au public sous forme solide ou liquide lors des descentes. En revanche, pendant les descentes, les concurrents seront autorisés à :

- Utiliser des fumigènes qui seront allumés depuis le véhicule mais qui ne devront pas être projetés vers le public
- Projeter de l'eau vers le public, tout autre liquide étant interdit.
- Utiliser un dispositif qui permet la diffusion de musiques ou de sons vers le public.

Attention : tous les éléments décrits ci-dessus devront faire l'objet d'une déclaration préalable lors des vérifications techniques, y compris pour les dispositifs lumineux. Tout fumigènes, projection d'eau doivent faire l'objet d'une déclaration préalable lors des vérifications techniques et sont soumis à l'approbation de la Direction de Course.

La Mairie de Charleval organise les contrôles techniques de sécurité avant épreuve et se réserve le droit de refuser des véhicules sans avoir à en fournir le motif, même si l'inscription a été validée préalablement par l'organisateur. La Mairie de Charleval est le seul juge du niveau de sécurité du véhicule.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un véhicule qui ne serait pas jugé fiable et ne qui ne présenterait pas les conditions de sécurité requises au fur et à mesure de l'avancement des essais.

Les véhicules devront avoir une hauteur de caisse minimum de **3cm**, de façon à pouvoir passer un dos d'âne.

Un châssis de karting, de drift ou de véhicule existant pourront être utilisés. En revanche, ils devront scrupuleusement respecter les paramètres réglementaires décrits ci-avant et devront obligatoirement posséder un élément de carrosserie ajouté au châssis de façon à **changer l'aspect et la physionomie de base** du karting, du drift ou du véhicule existant (ajout d'éléments plastiques, de carton, de bois etc...).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de

caoutchouc ou de plastique). Le non-respect de ces normes entraînera l'interdiction de participer.

Le véhicule ne devra pas dépasser 3 mètres de long, 2 mètres de large et 1,80 mètre de hauteur. Pour information, la largeur de la piste sera au minimum, à certains endroits, de **3 mètres** (à confirmer en fonction du choix du tracé, en prenant en compte les bottes de foin et les pneus).

Les véhicules devront posséder un crochet ou une sangle fixée suffisamment solidement à l'avant et à l'arrière du véhicule de façon à être tracté par les véhicules de l'organisation (évacuation, retour au paddock...). L'absence des crochets de remorquage pourra être un motif de non-conformité.

Un mousqueton, permettant le passage d'une sangle de 5cm de large, accroché au châssis suffira. En cas de casse d'une pièce mécanique qui aurait provoqué un abandon lors des trois premières descentes, le véhicule sera rapatrié par un véhicule utilitaire de l'organisation vers le paddock pour une éventuelle réparation. Si le véhicule est trop endommagé et que son rapatriement est impossible par le véhicule de l'organisation, l'équipe pourra le faire par ses propres moyens. Si le concurrent n'est pas présent sur la Pré-Grille 15mn avant son heure de convocation, l'abandon du concurrent sera prononcé, sauf dérogation spéciale du Directeur de Course.

4. Article 4 - Membres de l'équipe, matériel et équipement

Lors des vérifications administratives, les membres des équipes signeront une décharge de responsabilité signifiant qu'ils participent à La Descente de Charleval sous leur entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'événement et qu'ils s'engagent, ainsi que leurs proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur. L'inscription à l'événement ne comprend aucune assurance individuelle accident. S'ils le souhaitent, les concurrents pourront souscrire ce type d'assurance auprès d'un organisme privé. Les membres d'une équipe, mineurs, devront fournir une autorisation parentale lors des vérifications administratives.

Le pilote devra être équipé d'un vêtement couvrant les bras et les jambes, d'un casque (casque non intégral autorisé), de gants et de chaussures fermées. L'utilisation de coudières et genouillères est fortement recommandée. L'usage de stupéfiants et l'abus d'alcool est interdit. Des contrôles sur les pilotes pourront être organisés avant les descentes.

Les pousseurs devront être habillés de vêtements recouvrant l'intégralité des bras et des jambes. Le port d'un casque intégral ou non est obligatoire. L'équipe pourra être composée au minimum d'un pilote et d'un ou deux pousseurs et au maximum d'un pilote, d'un co-pilote et de deux pousseurs.

L'utilisation de coudières et genouillères est fortement recommandée.

L'habillement et l'homogénéité des membres de l'équipe seront des données influençant le vote du public.

Un briefing pilote sera organisé à la maison des associations de Charleval (**à confirmer**) ou par mail. A la charge du Capitaine de chaque équipe, de décliner l'information à son équipage.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès aux sites et installations nécessaires à l'organisation de l'événement s'il juge que le comportement de la personne concernée est dangereux ou susceptible de perturber l'organisation. Ce refus pourra être prononcé sans avoir à en fournir le motif et sans remboursement ou compensation.

Des caméras embarquées pourront être placées sur le véhicule.

5. Article 5 - Nom des équipages

Chaque concurrent devra nommer son équipe et l'organisateur lui attribuera un numéro de course.

Les noms choisis seront soumis à l'approbation de l'organisateur. Les noms d'équipe se référant à des thèmes religieux, politiques ou sexuels sont interdits. L'organisateur sera seul décideur, à réception du Bulletin d'Inscription de la validation définitive du nom du team.

Le concurrent devra apposer sur son véhicule, son numéro de course, qui sera attribué et fourni par l'organisateur.

6. Article 6 - Droit à l'image / comportement

En s'inscrivant à l'épreuve, l'équipage concerné cède ses droits à l'image à l'organisateur en vue de la promotion de l'événement. Il s'engage à se rendre disponible pour tout besoin médiatique de l'organisateur.

Un concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent.

Tous les concurrents ou pilotes inscrits et participant à l'épreuve devront avoir un comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie de l'organisateur.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre de l'organisation de La Descente de Charleval.

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

7. Article 7 - Déroulement de l'épreuve

Chaque concurrent, en signant son Bulletin d'Inscription assure avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptant tous les termes sans exceptions. Il devra se soumettre scrupuleusement aux horaires et consignes de l'organisateur. A son inscription, il devra déclarer une seule et unique adresse e-mail sur laquelle il recevra toutes les informations pratiques de l'organisateur. Une seule personne devra être désignée comme "Capitaine d'Equipe". Cette dernière sera la seule personne qui sera habilitée à communiquer officiellement avec l'organisation et qui sera convoquée lors d'éventuels briefings supplémentaires.

○ Paddock

Le concurrent devra scrupuleusement se soumettre aux horaires d'accès, d'ouverture et de fermeture du paddock. Le concurrent ne pourra pas travailler sur le véhicule en dehors de sa zone technique déterminée, sauf accord express de l'organisateur.

○ Pré-Grille

Les concurrents devront se rendre en Pré-Grille au minimum 15mn avant leur heure de convocation (départ sur la rampe de lancement). Aucun retard ne sera autorisé, sauf dérogation spéciale du Directeur de Course. Il est interdit de faire de la mécanique sur la Pré-Grille. Pour les véhicules accidentés, le responsable de Pré-Grille devra donner son accord pour qu'ils puissent continuer l'épreuve.

○ Départ

Une zone de poussée délimitée de 5 m que les pousseurs ne pourront pas dépasser.

Le parcours sera chronométré à partir de la ligne de départ à la fin de la zone de poussée. Chaque pousseur sera autorisé à pousser le véhicule du début jusqu'à la fin de la zone de poussée plate.

La poussée ne devra plus être effective passée cette zone, c'est à dire que les pousseurs ne devront avoir aucune partie du corps en liaison avec le véhicule au-delà de cette zone.

Chaque poussée en dehors de la zone sera sanctionnée par l'ajout de trois secondes (**à confirmer**) au temps de course, par la Direction de Course. Aucun nouveau départ ne sera donné.

○ Arrivée

Passé la ligne d'arrivée, le concurrent devra immobiliser le véhicule rapidement et de manière sécuritaire et se rendre disponible auprès de l'organisation pour acheminer le véhicule vers le paddock. Ce transfert se fera par remorquage avec un véhicule de l'organisation.

8. Article 8 - Remise des prix

Une remise des prix sera organisée en fin d'épreuve.

- ✓ Le Grand vainqueur (meilleur temps cumulé) se verra remettre un Trophée spécial. Ce trophée, propriété de la mairie de Charleval, sera systématiquement remis en jeu tous les ans et ce trophée restera en possession du vainqueur de l'édition passée, mais appartiendra à la mairie de Charleval, organisateur de l'événement. Le détenteur provisoire du Trophée s'engagera à le mettre à disposition de l'organisateur tous les ans et le cèdera au nouveau vainqueur, le

cas échéant une coupe ou médaille lui sera remise. L'équipage vainqueur de l'année précédente sera systématiquement sélectionné pour participer gratuitement à l'édition suivante.

- ✓ Un trophée sera remis aux trois premiers équipages du classement cumulé de chaque catégorie (s'il y a plusieurs catégories).
- ✓ Un trophée sera remis aux trois premiers équipages ayant récolté le plus grand nombre de vote du public, pour la plus belle caisse à savon (*toutes catégories confondues*).
- ✓ L'organisateur se réserve le droit d'ajouter d'autres trophées et prix à cette liste non exhaustive.

Je, soussigné _____, Capitaine de l'équipage _____, reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'événement de La Descente De Charleval (course de Caisse à Savon) et avoir partagé les informations avec mon équipage.

Nous reconnaissons engager notre propre responsabilité civile, et ferons le nécessaire pour assurer la sécurité de l'équipage et du public.

Date

« Lu et approuvé »

Signature

Organisation La Descente de Charleval :

COOP ASSOS

Nathalie FAURE / Martine CORRAO / Jeremy PORTE

Tel : 04 42 57 08 42

E-mail : coopassos.charleval@gmail.com

Annexe 1 – Bulletin d’inscription / envoyer le Règlement dûment rempli, daté et signé + 10€

Nom de l’équipe : _____

Nom du capitaine de l’équipe : _____

@email du Capitaine (pour l’envoi du dossier et les échanges) :

Numéro de téléphone du Capitaine :

Pilote :

Nom :

Prénom :

Age :

Fournir la photocopie d’une pièce d’identité

Fournir la photocopie de l’attestation de responsabilité civile à jour et si nécessaire une décharge parentale.

Co-pilote (facultatif) :

Nom :

Prénom :

Age :

Fournir la photocopie d’une pièce d’identité

Fournir la photocopie de l’attestation de responsabilité civile à jour et si nécessaire une décharge parentale

Pousseur 1 (facultatif) :

Nom :

Prénom :

Age :

Fournir la photocopie d’une pièce d’identité

Fournir la photocopie de l’attestation de responsabilité civile à jour et si nécessaire une décharge parentale

Pousseur 2 (facultatif) :

Nom :

Prénom :

Age :

Fournir la photocopie d’une pièce d’identité

Fournir la photocopie de l’attestation de responsabilité civile à jour et si nécessaire une décharge parentale

Annexe 2 – Fiche technique du véhicule & de son équipage

- Présence d'une ceinture ventrale pour le (ou les) pilote(s) permettant d'être attaché au véhicule.
- Présence de 2 points d'accroches, le 1^{er} à l'avant et le 2nd à l'arrière, suffisamment solides pour le remorquage qui sera réalisé par un quad.
- Présence d'un harnais permettant de s'attacher au véhicule de devant lors du remorquage (sangle de 1,50m).
- Roues de skateboard interdites, diamètre minimum de 10 cm.
- Présence d'un frein suffisant (freinage d'urgence en moins de 10m) en regard du poids du véhicule et de son équipage.
- Présence d'une direction assez souple pour une bonne manœuvrabilité.
- Arceaux préférables, mais non obligatoires. Il ne faut qu'ils puissent nuire à la sécurité de l'équipage ou du public, en cas de casse.

Pour l'équipage :

- Pantalons,
- T-shirts manches longues,
- Casque (casque de vélo homologué CE/NF autorisé, casque bol et/ou intégral à privilégier),
- Gants,
- Chaussures (fermées de préférence),
- Pour les enfants protections coudes/genoux préférables (accessoires de rollers).
- Véhicule à 3 roues minimum.

Joindre ou envoyer au plus tard 1 semaine avant l'événement, une photo du véhicule, qui servira au vote du public (donc de bonne qualité).

Zone réservée à la Mairie de Charleval | DOSSIER COMPLET : OUI /NON | PRE-CHECK date :

N° du véhicule attitré :

Nom de l'équipe :

Poids approximatif du véhicule :

Catégorie : SOLO / DUO - ENFANT / ADULTE

Remarque :